

Dis, Fuse ...




Felletin

JUIN 2006
N° 32

Bulletin Municipal de **FELLETIN**

Sommaire

Le mot du Maire p. 2

Parmi les dernières délibérations :

*Les conseils municipaux du 16/02/06
et du 30/03/06* p. 3 à 4

Comptes administratifs 2005 p. 5

Dossier : p. 6 à 11

La forêt communale de Felletin

Environnement - Le Point sur : p. 12-16

En Bref : p. 16-17

Paroles d'assos : p. 18 à 23

L'actualité des associations, par les associations.

Etat civil : p. 24

Agenda des manifestations : p. 24

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y a un peu plus de quinze ans, les gouvernements du monde entier ont été invités à un "sommet de la terre" à Rio de Janeiro au Brésil. Cette réunion exceptionnelle était motivée par une inquiétude internationale très grande. On craignait que notre terre devienne invivable en raison de l'épuisement de ses ressources naturelles et de sa pollution accélérée. Des mesures importantes ont été proposées par les scientifiques et acceptées par la plupart des États. Elles consistent pour l'essentiel, à éviter les gaspillages, préserver la nature et réduire les souillures de l'air, de l'eau et du sol. On les a regroupées sous le terme "développement durable".

Très vite, il est apparu que les dégâts étaient déjà si graves et si étendus que l'action des gouvernements ne suffirait pas. Il fallait que toutes les collectivités prennent leur part à l'effort universel. C'est ainsi que les communes - même les plus rurales - ont été invitées à entreprendre de multiples actions, dont l'ensemble est décrit dans un texte appelé "agenda 21".

Felletin s'est fait un devoir, depuis dix ans, d'être à la pointe de ce combat. Vous connaissez tous la brochure intitulée "Felletin et le développement durable" qui explique nos actions. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait, puisque notre commune est citée en modèle à toutes les communes rurales du Limousin.

Mais ce combat pour notre développement durable n'est pas terminé. En lisant ce numéro de "Dis Fuse", vous en découvrirez de nouveaux aspects. Vous trouverez une description de ce que le conseil municipal a décidé de faire, en liaison avec l'Office National des Forêts, pour préserver, embellir, renouveler et agrandir notre forêt communale, principalement sur le site magnifique du barrage des Combes. Vous lirez un article sur l'utilisation judicieuse des désherbants et un autre sur l'utilisation de nos sources. Vous prendrez connaissance d'une information sur les nouvelles règles - beaucoup plus strictes - que doivent respecter les propriétaires d'habitations non raccordées au réseau communal d'assainissement. Il est expliqué comment les boues produites par ce réseau sont désormais recyclées, après un contrôle rigoureux, dans les exploitations agricoles. Toutes ces rubriques, lisez les en sachant qu'elles s'inspirent du principe de développement durable.

Nous voulons que tous les Felletinois bénéficient d'une nature propre et saine, que ce soit l'eau, l'air, le sol, la flore et la faune. Et nous voulons transmettre à nos enfants un patrimoine naturel intact.

Bien entendu, cette ambition a un coût. Le Conseil Municipal a dû augmenter, à deux reprises, la redevance d'assainissement. La taxe d'ordures ménagères, collectée par la Communauté de Communes, a encore plus fortement augmenté. La municipalité est bien consciente de l'effort qui vous est demandé. Elle le limite autant que possible, pour ce qui la concerne. Avoir commencé plus tôt que les autres facilite notre tâche et, à terme, nous coûte beaucoup moins cher.

Dis Fuse, Bulletin
d'informations municipales de Felletin.
Mairie de Felletin,
12 Place Charles de Gaulle
23500 Felletin.

Directeur de la publication
et de la rédaction :
le Maire, Michel Pinton.

Rédaction :
service communication

Impression/photogravure :
Impression Nouvelle.

Le Maire
Michel Pinton

Tennis couvert : travaux complémentaires

Sur le projet architectural, la façade arrière ne comporte ni gouttières ni chéneaux au motif qu'ils ne sont pas nécessaires. Les représentants du Conseil Municipal aux réunions de chantier ne sont pas de cette opinion. Ils ont demandé un devis pour ces travaux complémentaires, il s'élève à 4.500,00 € H.T. (4,95 % du marché initial signé avec l'entreprise ACIEROÏD). Accord du Conseil Municipal.

En raison de discontinuités sur le socle rocheux, des travaux complémentaires sur les fondations ont été recommandés par le Maître d'œuvre, A.T.I. et le bureau de contrôle. Ils sont évalués à 5.718,44 € H.T. (3,26 % du marché initial signé avec l'entreprise Sarl FERNANDES). Accord du Conseil Municipal

Eglise du Château : restauration intérieure

La restauration intérieure de l'Eglise du Château nécessite que la Commune fasse appel à des professions à la fois rares et diverses. L'architecte en chef de monuments historiques, chargé par la loi de la maîtrise d'œuvre, n'est pas en mesure de conduire seul un chantier aussi complexe. Il demande à être assisté par des spécialistes pour ce qui est des peintures, faïences, vêtements et autres œuvres à restaurer dans le mobilier ancien.

Le Conseil Municipal désigne Messieurs VILLENEUVE et POLLO comme maîtres d'œuvres légaux de l'opération, - lance une consultation selon la "procédure adaptée" pour désigner les titulaires des missions d'assistance à maîtrise d'œuvre et de coordinateur SPS de l'opération,

Assainissement non collectif

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fait obligation aux communes, ou à leurs groupements, de prendre en charge le contrôle des installations d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2006.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de prendre la compétence "assainissement non collectif", et de créer son SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à compter du 1er janvier 2006. Ce service sera inclus dans le budget "assainissement" existant.
- fixe le coût des prestations comme suit (H.T.):
 - contrôle de conformité des installations neuves ou réhabilitées : 200,00 €, (pré-visite sans essai de sol et visite d'expertise technique en fin de chantier réalisée en "tranchée ouverte"),
 - visite et diagnostic des installations existantes : 60,00 €,
- fixe à 4 ans la périodicité de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Valorisation des boues d'épuration : choix du prestataire de service

La station d'épuration des eaux usées de FELLETIN, gérée directement par la Collectivité, est dotée d'un dispositif de déshydratation des boues pour une valorisation par recyclage agricole.

Les boues, maintenant produites, doivent être épandues. Cette filière s'articule sur deux points principaux :

- le suivi et l'auto surveillance des épandages (analyses des boues et des sols, programme et organisation des épandages, bilans),
- logistique et épandage des boues.

Trois prestataires de service, compétents dans ce domaine, ont été sollicités : SEDE, SAUR et SESAER.

Le Conseil Municipal retient l'offre présentée par la SAUR et autorise la signature du contrat d'une durée de trois années (2639 €/an + 10,80 € la tonne).

Ecole primaire : abonnement au CRDP

Le Conseil Municipal donne son accord à la souscription d'un abonnement au bouquet de services du CDDP de la Creuse (sous couvert du CRDP du Limousin) pour le compte de l'école primaire de FELLETIN.

Office de tourisme : demande de reclassement en 2 étoiles

Le Conseil Municipal autorise le Président de l'Office de Tourisme de Felletin à faire une demande pour un reclassement en Office de Tourisme en 2 étoiles.

O. N. F. : procédure de distraction / application du régime forestier

Divers changements ont touché récemment la forêt communale :

- inscription au cadastre de la voie communale des Combes et nouvelle numérotation dans ce secteur,
- mise à disposition du centre équestre du canton "Las Peladas" qui bénéficie actuellement du régime forestier. Pour ces raisons, une procédure de distraction puis l'application du régime forestier est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- demande la distraction du régime forestier les parcelles figurant sur l'annexe jointe, à savoir :
 - Territoire communal de FELLETIN : 32,9925 ha
 - Territoire communal de ST-FRION : 10,4840 ha
- demande l'application du régime forestier pour les parcelles figurant sur l'annexe jointe, à savoir :
 - Territoire communal de FELLETIN : 25,8947 ha
 - Territoire communal de ST-FRION : 10,4690 ha

O. N. F. : programme 2006

L'O.N.F. propose plusieurs programmes de travaux à réaliser en 2006 dans les forêts communales.

Site des Combes : montant des travaux à réaliser à 4.583,00 euros H.T. , augmentés de la maîtrise d'œuvre au profit de l'ONF. Il s'agit essentiellement d'étendre et de renforcer l'emprise des plus beaux feuillus (hêtres, frênes et chênes).

Site de Saint-Frion : coupe de sujets médiocres pour l'améliorer le peuplement résineux (volume estimé 380 m³), et vente par adjudication.

Centre Equestre : approbation de l'Avant Projet Détaillé

Il y a un an, l'assemblée communale a décidé le déplacement du centre équestre, il y a 6 mois, la même assemblée a confié la maîtrise d'œuvre, pour la construction du centre équestre, à l'Atelier TOTEM.

Le Conseil Municipal approuve l'Avant Projet Détaillé du Centre Equestre tel qu'il lui est présenté,

Site INTERNET : mise en ligne du film de l'ADEME

Le film, "Felletin et le développement durable" réalisé conjointement par l'ADEME et la Commune, présente un grand intérêt pédagogique et il matérialise bien les efforts faits par FELLETIN sur le thème très débattu du développement durable. Pour que tous ceux qui s'intéressent à notre Commune en aient une connaissance immédiate, il est proposé au Conseil de l'installer sur notre site Internet. Monsieur le Maire rappelle que plus de 200 visiteurs viennent, chaque jour et pendant toute l'année, sur le site communal.

Aménagement des WC Place Charles de Gaulle :

Le Conseil Municipal, vu l'état des WC de la place Charles de Gaulle décide de leur rénovation.

Deux entreprises ont répondu et la société MPS a été retenue. (WC identiques à ceux du parc de stationnement rue Reby LAGRANGE.)



Comptes Administratifs 2005 - budget 2006

Compte administratif de la commune - année 2005

	Excédent /déficit année 2004	Dépenses 2005	Recettes 2005	Excédent 2005
Fonctionnement	313 466,65 €	1 503 608,64 €	1 765 979,13 €	575 837,14 €
Investissement	463 720,17 €	1 286 550,08 €	424 404,90 € 200 000,00 €	-198 425,01 €

Compte administratif assainissement - année 2005

	Excédent/déficit année 2003	Dépenses	Recettes	Excédent année 2004
Fonctionnement	+ 0 €	81 592,19 €	85 579,82 €	3 987,65 €
Investissement	122 358,31 €	56 844,23 €	150 490,12 € 26 852,25 €	149 210,56 €

Budgets général

Au 31 décembre 2005, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 262 370, 49 €, excédent confortable, même s'il est légèrement inférieur aux prévisions (300 000 €) qui permet de poursuivre une politique d'investissement, le montant des travaux réalisés en 2005 a atteint la somme de 1 286 550, 08 € (8 439 214, 80 F).

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 662 145, 18 € dû au retard de la réalisation des emprunts relatifs à la rénovation de l'immeuble BORDERIE et à la construction d'un atelier relais.

Budget assainissement

Le compte administratif montre que les ressources du service obligent à une grande prudence pour préserver l'équilibre des comptes et que l'augmentation de la taxe d'assainissement était nécessaire. Il ne reste plus qu'à espérer qu'elle soit suffisante.

Détails du budget primitif 2006

Recettes	
Excédent reporté	270 337,14 €
Revenus Immeubles et services	235 500,00 €
Redevances et autres produits	171 000,00 €
Impôts et taxes	626 229,00 €
Dotations et participation	693 926,00 €
Atténuation de charges	40 499,86 €
Total	2 037 492,00 €

Dépenses	
Charges à caractère général	615 156,00 €
Charges de personnel	769 655,00 €
Autres charges courantes	322 000,00 €
Intérêts des emprunts	45 500,00 €
Amortissement des charges à répartir	36 000,00 €
Autofinancement prévisionnel	285 181,00 €
Total	2 037 492,00 €

Le budget de fonctionnement adopté par le conseil municipal marque une volonté de contenir les dépenses afin de dégager un excédent le plus près possible de 250 000 € de façon à maintenir la capacité d'autofinancement des dépenses d'investissement. Celles-ci s'élèvent à 4 228 091 € pour l'année 2006 qui verra l'achèvement de la halle de tennis, le début de la construction du centre équestre et la réalisation du document de consultation des entreprises pour la restauration intérieure de l'église du Château.

Taux d'imposition 2006

Taxes	communal	Moy. département	Moy. nationale	Communauté de communes
habitation	5.41 %	12,01 %	14.34 %	1.53 %
Foncier bâti	13.31 %	16.10 %	18.36 %	1,92 %
Foncier non bâti	65,00 %	52.64 %	43.63 %	6.58 %
professionnelle	11.15 %	Non communiqué	15.52 %	1.99 %



Les taux d'imposition communaux pour 2005 sont maintenus pour 2006

LA FORET COMMUNALE DE FELLETIN

*Extraits du dossier "Premier aménagement forestier" 2006-2025
Proposé à la commune de Felletin par l'ONF*

La commune de Felletin possède la forêt des Combes et le bois du Prieur situé sur la commune de Saint-Frion, qui appartenait à l'origine au collège de Felletin.

Cette forêt felletinoise est divisée en 3 parcelles forestières (nommées cantons par l'ONF) : une sur le bois du Prieur et deux sur la forêt des Combes.

Essences principales	% en Surface en 2005
chêne pédonculé	32%
hêtre	17%
frênes	13%
épicéa commun	11%
douglas	11%
sapin pectiné	8%
chêne sessile	1%
saule	1%
aulne	-
pin Weymouth	-
accrus	3%
éboulis rocheux	2%
vides non boisables	1%
Total	100%

Précisions d'ordre qualitatif et quantitatif

Sur le canton du bois du Prieur, les différents types de peuplements issus du reboisement par prêt en numéraire sont constitués par :

- une plantation de sapin pectiné âgée de 27 ans sous abri de chêne sessile et hêtre de 1,50 m à 4 m de hauteur. L'enlèvement d'abris est urgent.
- une plantation d'épicéa commun de 27 ans, de 14 à 15 m de hauteur dominante. La croissance est très faible et le peuplement hétérogène, ce qui peut s'expliquer par la faible profondeur du sol.
- une plantation d'épicéa commun d'environ 50 ans, de vigueur moyenne, nécessitant une coupe d'amélioration.
- une futaie de douglas de 27 ans vigoureuse et bien venante, de 25 m de hauteur dominante, assez instable comme le montrent les résultats de l'inventaire statistique (coefficient d'élancement de 108). Le passage en coupe de première éclaircie est urgent.
- une plantation de sapin pectiné âgée de 27 ans sur 1,85 ha dont l'abri a été enlevé, vigoureuse et bien venante, de 10 m à 14 m de hauteur selon la pente.
- une plantation de Pin Weymouth âgée de 27 ans sur 0,16 ha, assez vigoureuse, dont la hauteur dominante atteint 20m et le diamètre moyen 25cm.
- un taillis-sous-futaie de chêne sessile et hêtre sur 0,34ha avec plantation sous abri de sapin pectiné restée trop longtemps sous couvert. Les sapins sont sans avenir et il conviendra de conserver le taillis-sous-futaie.
- un taillis d'aulne en bordure de la rivière Dejoue sur sol à pseudogley, couvrant 0,18 ha et qui sera à conserver.

Sur le canton des Combes, les différents types de peuplements rencontrés sont :

- une plantation de hêtre réalisée au printemps 2002 vigoureuse et bien venante, de hauteur moyenne comprise entre 50 cm et 1,20 m ;
- une plantation de frêne réalisée au printemps 2002 bien venante malgré des manques localement nombreux (30 à 40 %), dont la hauteur varie de 80 cm à 2 m.

Les autres peuplements sont des futaies issues d'ancien taillis sous futaie en conversion par balivage, ce qui leur confère un aspect irrégulier mais qui permet tout de même de dégager 3 grands types :

- un type à dominante gros bois (50 cm et plus), âgé de 80 à 120 ans,

de bonne vigueur avec des arbres bien conformés et une surface terrière de 16m²/ha ;

- un type à dominante bois moyen, âgé de 70 à 80 ans, de vigueur moyenne (présence de gourmands après coupe), avec une surface terrière de 16m²; un enrichissement serait nécessaire ;

- un type à dominante petits bois, de 15 à 28 m² de surface terrière, de vigueur moyenne (présence de gourmands) ; un enrichissement est envisageable.

Faune sauvage

Relevé des espèces animales remarquables

Aucune espèce animale remarquable n'a été relevée en forêt de Felletin.

Autres espèces présentes

Compte tenu de la faible surface des cantons qui constituent la forêt communale de Felletin et de leur dispersion, la faune sauvage ne fréquente qu'occasionnellement celle-ci.

Capacités d'accueil des grands gibiers

Au regard de la faible surface de chacun des cantons, la capacité d'accueil des grands gibiers est faible. Il est préférable de l'apprécier à l'échelle des massifs forestiers, le plus intéressant étant celui des Grands Bois qui jouxte le Bois du Prieur, où des traces de cerf ont été observées lors des études de terrain. Sa présence s'explique par la proximité du camp militaire de la Courtine dans lequel il est bien implanté.

Le canton des Combes n'est pas très attractif pour le grand gibier, les peuplements étant assez clairs et le reboisement régulièrement entretenu. De plus, la fréquentation par le public n'est pas un facteur favorable.

Risques naturels

Le risque le plus important est celui lié au vent, en particulier sur le canton des Combes exposé ouest et qui a subi des dégâts lors de la tempête de 1999. Le canton du Bois du Prieur est exposé nord-est, donc sensiblement mieux protégé des vents dominants de secteur sud-ouest à nord-ouest.

Accueil du public

Le canton du Bois du prieur n'est pas propice à l'accueil du public, car éloigné de Felletin et très pentu. En revanche, le canton des Combes est situé aux portes de la ville et présente un intérêt en terme d'accueil du public. Ce site borde la Creuse et est très fréquenté par le public et les pêcheurs.

La commune y a réalisé un équipement d'accueil très complet en 2001 qui comprend :

- un sentier piéton au départ de l'aire d'accueil et qui longe le barrage, d'une longueur de 1160 m ;
- une aire d'accueil et de stationnement pour les véhicules ;
- deux aires de repos équipées de table-banc et barbecue ;
- une aire de jeux pour enfants ;
- un ensemble de panneaux présentant le site, son historique, le milieu naturel, l'itinéraire du sentier, ainsi que des panneaux indicateurs depuis Felletin.

La zone forestière située entre la voie communale et le barrage a bénéficié d'un nettoyage du sous-bois pour permettre d'augmenter la visibilité de la vallée.

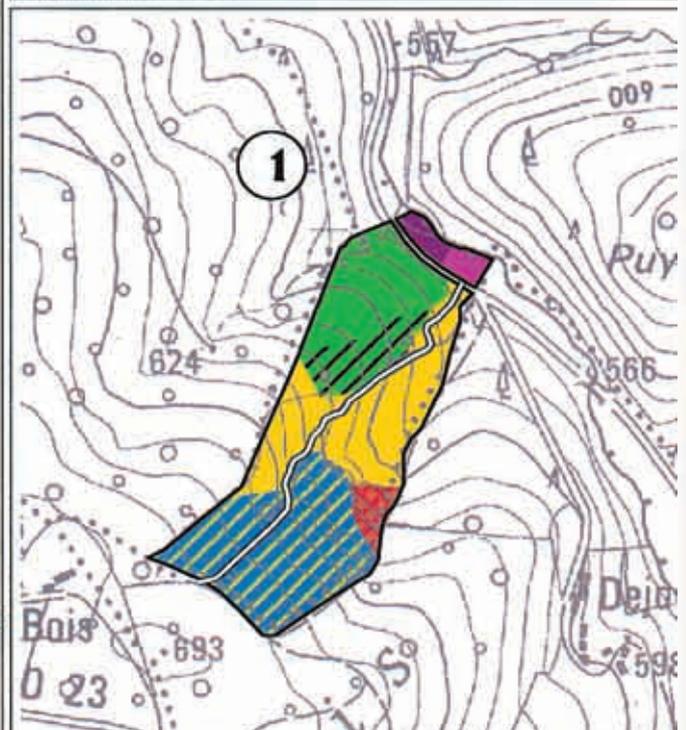
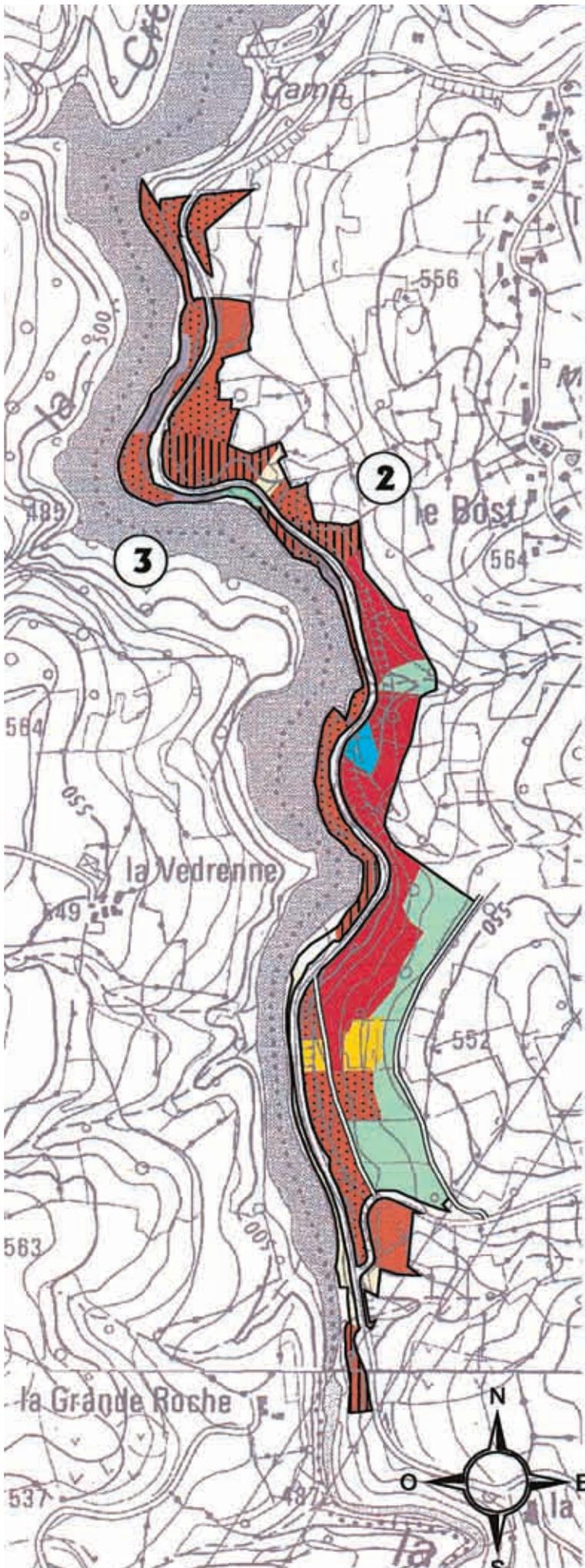
FORÊT COMMUNALE DE FELLETIN

Carte des peuplements

-  FCHP*PB - Futaie de chêne pédonculé à petits bois
-  FCHP*BM - Futaie de chêne pédonculé à bois moyens
-  FCHP*GB - Futaie de chêne pédonculé à gros bois
-  FFRE* - Futaie de frêne
-  FHET* - Futaie de hêtre
-  FDOU*M - Futaie de douglas mélangée d'épicéa commun
-  FEPC* - Futaie d'épicéa commun
-  FS.P* - Futaie de sapin pectiné
-  FS.P*SA - Plantation de sapin pectiné sous abri
-  SCHS*M - taillis sous futaie de chêne sessile et hêtre
-  FP.W* - futaie de pin Weymouth
-  TAUL* - Taillis d'aulne
-  TSAU* - Taillis de saule
-  VACC - Accrus de feuillus
-  VROC - Eboulis rocheux
-  VIFA - Infrastructure

SIG - ONF Limoges
 Décembre 2005
 © IGN - Edr 25 © 2002

Echelle : 1/10 000



Paysages

Les deux cantons qui composent la forêt de Felletin ont chacun une sensibilité paysagère différente.

Le Bois du Prieur est une parcelle de 10 ha intégrée à un vaste massif forestier qui s'étend depuis la RD n°23 jusqu'à la RD n°93, sur un versant est de la vallée de la Dejoune. Bien intégré à ce massif, le canton ne présente pas de sensibilité paysagère particulière, d'autant plus qu'il ne se trouve pas face à des hameaux ou des routes.

Le canton des Combes présente une sensibilité assez forte en terme de paysage du fait qu'il est traversé par la route qui mène au camping, donc très fréquentée, du fait de la forte pente qui plonge sur le barrage et qui le rend visible depuis les hameaux situés sur l'autre versant (Charasse-Haute, La Vedrenne, La Grande Roche), et enfin du fait qu'un sentier pédestre a été aménagé pour ouvrir ce canton au public. Pour ce canton comme pour le précédent, l'accueil du public est important et la gestion devra compter avec cette dimension comme en témoignent le boisement de hêtre et de frêne réalisé en 2002 ainsi que la coupe d'amélioration feuillue.

Dernier aménagement forestier

Les travaux réalisés dans le cadre du prêt en numéraire en 1978 ont consisté en la plantation sur placeaux décapés de :

- 4600 douglas catégorie A sur 3,83 ha tout en conservant les épicéas existants ;
- 3000 épicéa commun catégorie A sur 2,07 ha ;
- 3860 sapin pectiné catégorie A sous abri du taillis sous futaie ;
- 700 pin Weymouth 15/30.

Les travaux d'entretien se sont étalés sur 4 ans. Les résultats sont très bons pour le douglas et la première éclaircie est urgente, très bons pour le sapin pectiné dont l'abri a été enlevé, très moyen pour l'épicéa commun qui souffre d'un sol pauvre et superficiel (boisement irrégulier et hétérogène).

Sur le site des Combes, des travaux de reboisement en hêtre sous abri et en frêne ont eu lieu en 2002 grâce à une aide du budget de l'Etat:

- plantation sur 6, 17 ha de 18 000 plants de hêtre en potet travaillé à la densité moyenne de 2500 pl/ha, de provenance 401 Massif Central Nord basse altitude; la plantation est vigoureuse et bien venante et atteint 80cm à 1,20 m de hauteur à l'exception des zones de sol très superficiel ;
- plantation de 4000 plants de frêne sur 4 ha à la densité de 1100 pl/ha entre andains, avec protection partielle type gaine, origine 204 Nord-est; la plantation est assez irrégulière avec des hauteurs variant de 80 cm à 2 m, et localement incomplète. La vigueur varie selon les zones en fonction de la profondeur du sol.

SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement: 20 ans, de 2006 à 2025.

Exposé des problèmes rencontrés et solutions retenues

Après concertation avec la collectivité, les orientations suivantes ont été retenues :

- canton du Bois du Prieur a pour unique vocation la production forestière et le reboisement de 1978 entre en production. Une coupe de première éclaircie ainsi que l'enlèvement de l'abri restant sur les sapins pectinés sont nécessaires. Etant donné la surface réduite de chaque peuplement élémentaire, la parcelle sera parcourue en coupe entièrement à chaque fois, à rotation moyenne de 7 ans.
- le canton des Combes a pour vocation l'accueil du public et la production puisque des travaux de conversion des taillis-sous-futaie ont été engagés. La partie située sous la route communale restera en protection compte-tenu du relief et la présence du sentier d'accueil du public. Seule une coupe sanitaire sera prévue pour assurer la sécurité du public. La zone située au dessus de la route se décompose en trois parties:
 - une zone de jeune plantation de frêne qui bénéficiera de travaux d'entretien (nettoisement et taille de formation) ; la zone d'épicéa qui y est incluse sera récoltée en coupe rase et reboisée en érable sycomore et chêne rouge d'Amérique.
 - une zone de hêtre plantée sous abri plus ou moins dense selon les zones; dans les parties où l'abri est clair (moins de 100 tiges/ha), il sera conservé pour ne pas modifier brutalement l'architecture du paysage sensible sur ce canton; dans les zones où l'abri est plus dense (partie nord de la plantation), un enlèvement partiel sera réalisé lors du passage en coupe d'amélioration des peuplements de chêne voisins. L'enlèvement définitif aura lieu lorsque les hêtres auront atteint le stade de la première éclaircie ce qui évitera un changement brutal dans le paysage par suppression totale de l'abri. Le passage de la chênaie à la hêtraie se fera progressivement. En pratique, le maintien d'un abri très clair (certaines zones de châblis en étant même dépourvues) ne posera pas de problème pour le développement des hêtres.

Un nettoisement sera probablement nécessaire dans 2 à 3 ans, particulièrement dans les zones claires.

-une zone de taillis-sous-futaie de chêne pédonculé en conversion qui a récemment bénéficié d'une coupe de balivage, dont l'objectif à long terme est le chêne. Les coupes d'amélioration se succéderont à rotation de 12 ans.

Au niveau foncier, la commune a manifesté le souhait d'étendre son domaine forestier par acquisitions et est ouverte à toute opportunité. En ce qui concerne le mobilier installé à destination du public, la commune en réalisera l'entretien annuel avec ses employés.

Evolution des essences dans le temps

Essences principales	Surface actuelle			Surface à l'issue de l'aménagement			Surface à long terme		
	ha	% SB	% ST	ha	%SB	% ST	ha	% SB	% ST
chêne pédonculé	11,71	34	33	11,71	34	33	11,71	34	33
hêtre	6,17	18	17	6,17	18	17	6,17	18	17
frêne	4,67	14	13	4,67	14	13	4,67	14	13
épicéa commun	4,02	12	11	3,21	9	9	3,21	9	9
douglas	3,84	11	11	3,84	11	11	3,84	11	11
sapin pectiné	2,74	8	7	2,74	8	7	2,74	8	7
érable sycomore	-	-	-	0,81	3	2	0,81	3	2
chêne sessile	0,34	1	1	0,34	1	1	0,34	1	1
saule	0,34	1	1	0,34	1	1	0,34	1	1
aulne	0,18	1	-	0,18	1	-	0,18	1	-
pin Weymouth	0,16	-	-	0,16	-	-	0,16	-	-
accrus	1,04	-	3	1,04	1,15		1,04		3
V.N.B.	1,15	-	3	1,15			1,15		3
Total	36,36 %	100 %	100 %	36,36 %	100 %	100 %	36,36 %	100 %	100 %

DOSSIER

La répartition des essences est stable dans le temps du fait que les reboisements en feuillu sont réalisés et que peu de modifications interviendront dans les 20 ans à venir, en dehors de la transformation du peuplement d'épicéa de la parcelle 2 en érable sycomore mélangé de chêne rouge.

Mention des essences secondaires à maintenir

Les peuplements feuillus sont rarement purs et les essences associées au chêne pédonculé telles le frêne, le merisier ou le hêtre seront conservées en mélange lors des coupes d'amélioration. Elles sont cependant présentes en faible quantité.

Critères d'exploitabilité optimale

Essences principales objectifs	Essences secondaires	Surface	Optimum	Parcelles d'exploitabilité de l'essence principale		Parcelles
sapin pectiné, douglas et épicéa commun en pll1	associées et % hêtre et chêne sessile 5%	ha 10,29	% 34 %	Age 70 ans	Diamètre 50 cm	1
hêtre	frêne et chêne pédonculé 5%	6,96	23 %	100 ans	50 cm	2
frêne	-	4,90	16 %	80 ans	50 cm	2
chêne pédonculé	frêne et hêtre 5%	8,04	27 %	120 ans	50 cm	2
TOTAL		30,19	100 %			

Critères définis par l'ORLAM Plateau Limousin

Le tableau ci-dessus synthétise les critères d'exploitabilité quel que soit le type de station forestière présente sur la forêt

Détermination de l'effort de régénération

Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Compte-tenu de la jeunesse des peuplements en production et de la prépondérance de l'accueil du public sur le canton des Combes déjà rajeuni par plantation, le calcul de surface d'équilibre est sans intérêt. Seuls les deux peuplements d'épicéa commun de la parcelle 2 seront récoltés et transformés en érable sycomore et chêne rouge, pour une surface totale de 0,81ha.

Classement des parcelles

Groupe	Unité de gestion	Age	Peuplement actuel	Objectif à long terme	Surface (ha)
Amélioration	1A	27	futaie de douglas, épicéa commun, sapin pectiné, pin Weymouth	résineux divers	10,29
	2C	40 à 100	futaie de chêne pédonculé issue de conversion	chêne pédonculé	8,04
			sous-total amélioration		18,33
Jeunesse	2A	4	plantation de hêtre sur 6,17ha et saule et frêne sur 0,79ha	hêtre	6,96
	2B	4	plantation de frêne sur 4,09ha et futaie d'épicéa commun sur 0,81ha à transformer	frêne	4,09
			érable sycomore	0,81	
			sous-total jeunesse		11,86
Groupe	Unité de gestion	Age	Peuplement actuel	Objectif à long terme	Surface (ha)
Hors sylviculture	3A	50 à 70	futaie irrégulière de chêne pédonculé issue de T.S.F	chêne pédonculé en protection de pente	4,20
	1B	50	taillis d'aulne	aulne	0,18
	3B	0	accrus, éboulis et infrastructures	aucun	1,79
			sous-total amélioration		6,17

PROGRAMME D'ACTIONS

Programme d'actions relatif à la série unique

Dans le cadre de son engagement environnemental (norme ISO 14001), l'O.N.F veillera à ce que les interventions qui seront réalisées le soient en conformité avec les règles de gestion durable. Par ailleurs, le cahier des charges défini par PEFC Limousin en sylviculture, travaux forestiers et exploitation forestière sera respecté.

Dispositions concernant le foncier:

Les limites des différents cantons sont matérialisées sur le terrain. Seul un tronçon de 400ml n'a pas été reconnu sur les Combes et nécessiterait une matérialisation après reconnaissance. D'autre part, la commune est disposée à étendre son patrimoine forestier par acquisitions.

Opérations sylvicoles : coupes

A) Programme d'assiette des coupes du groupe d'amélioration

Année	Unité de gestion	Surface		Peuplement	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Observations
		totale	en tour				
2006	1A	10,29	3,84	futaie de douglas	E1	250	
			1,14	futaie d'épicéa commun de 50 ans	A2	50	
			0,16	futaie de pin Weymouth	E1	10	
			0,89	plantation de sapin pectiné sous abri	EA	60	qualité trituration
			0,34	taillis-sous-futaie de chêne et hêtre	A3	20	
	2B	4,90	0,81	futaie d'épicéa commun	RA	220	à transformer en érable
2013	1A	10,29	3,84	futaie de douglas	E2	200	
			1,14	futaie d'épicéa commun de 57 ans	A2	50	
			2,07	futaie d'épicéa commun de 34 ans	E1	100	
			0,16	futaie de pin Weymouth	E2	10	
			2,74	futaie de sapin pectiné de 34 ans	E1	100	
2014	2C	8,04	8,04	futaie de chêne pédonculé	A3	300	
	3A	4,20	4,20	futaie irrégulière de chêne pédonculé	DI	50	coupe sanitaire sur zone d'accueil du public
	2A	6,96	1,34	plantation de hêtre sous futaie de chêne pédonculé-zone nord	SA	50	* enlèvement partiel d'abri type secondaire
2020	1A	10,29	3,84	futaie de douglas	E3	200	
			1,14	futaie d'épicéa commun de 64 ans	A3	50	
			2,07	futaie d'épicéa commun de 41 ans	E2	100	
			0,16	futaie de pin Weymouth	E3	10	
			2,74	futaie de sapin pectiné de 34 ans en E2 sur 1,85 ha et E1 sur 0,89 ha	E2	130	
			0,34	Taillis-sous- futaie de chêne et hêtre	A3	20	
TOTAL			54,97	41		1980	

DI: sanitaire

AI : amélioration peuplements de 30 à 60 ans A3 : amélioration peuplements de plus de 60 ans

EA : enlèvement d'abris

RA: rase

EI : première éclaircie E2 : deuxième éclaircie

E3 : troisième éclaircie

SA: enlèvement d'abris partiel

* : la coupe d'abris ne sera que partielle pour conserver une certaine architecture paysagère (coupe de type secondaire) et ramènera la densité vers 80 tiges/ha. La zone concernée est la partie nord de la plantation de hêtre sous abri, entre la petite combe boisée en frêne et saule et la zone de chêne pédonculé en amélioration.

Le prélèvement prévu sur la surface réduite en amélioration est de : 4,24 m³/ha/an

B) Règles de culture générales

Les peuplements résineux du canton du Bois du Prieur sont de taille trop faible pour permettre une commercialisation essence par essence (surface maximum: douglas : 3,84ha). La parcelle sera donc parcourue en totalité en coupe à rotation moyenne de 7 ans.

En ce qui concerne la plantation de hêtre de la parcelle 2, la sylviculture se rapprochera du modèle pour station de fertilité II du Bulletin Technique O.N.F n°31. Il s'agira en fait de trouver un moyen terme entre les classes de fertilité I et II.

Pour les autres essences, aucun guide de sylviculture n'est applicable.

C) Règles de sylviculture particulières

Elles concerneront la parcelle 3 et seront axées sur l'enlèvement des tiges dangereuses pour le public (arbres secs, dépérissants ou très dominés et risquant de dépérir entre deux passages en coupe à rotation de 12 ans).

Opérations sylvicoles : travaux

Bouquets d'épicéa commun à transformer dans l'unité de gestion 2B :

Il n'existe pas de norme pour le reboisement en érable sycomore. Le coût/ha est estimé à 3 170 €/ha pour les travaux à réaliser depuis la préparation du terrain jusqu'à l'âge de 4 ans, soit un montant total estimé de 2570 € pour l'unité de gestion (0,81ha). La provenance recommandée est APS 200 Nord-est.

Unité de gestion	Essences	Type d'intervention	Echéancier	Surface (ha)	Coût/ha (€)	Coût total (€)
2A	hêtre	nettoiement	2009/2010	6,17	460	2838 €
		dépressage	2014/2015	6,17	550	3393 €
2B	frêne nettoiement	regarnis	2006	4,09	240	981 €
		2007/2008	4,09	380	1554	
	érable sycomore	taille de formation	2007/2008	4,09	250	1022 €
		nettoiement	2013/2014	0,81	350	283 €
		taille de formation	2013/2014	0,81	150	121 €
Total				26,23		10 192 €

Autres dispositions spécifiques à la série unique

Il s'agira de l'entretien annuel du mobilier à destination du public assuré par les employés de la commune, pour un montant annuel estimé de 650 €, et de l'entretien du sous-bois en parcelle 3 par coupe des noisetiers tous les 5 à 6 ans afin de conserver une visibilité du barrage, depuis la route (coût estimé de 2400 € sur la période).

Disposition concernant l'équipement général de la forêt

Il est nécessaire de prévoir une place de dépôt en bordure de la R.D 93 dans

l'hypothèse où la sortie sur la R.D 23 ne serait pas possible. Une bande déboisée en bordure de route sera suffisante.



DESHERBANTS ET POLLUTION CHIMIQUE

Une habitante d'une commune proche de Felletin est venue récemment nous faire part de son étonnement et de son incompréhension : alors qu'elle venait de lire la brochure "Felletin et le développement durable" et se félicitait des orientations prises par la commune, elle a eu la désagréable surprise de rencontrer, dans les rues de Felletin, les employés municipaux occupés à répandre du désherbant. Après nous avoir rappelé les dangers des désherbants en particulier et des produits chimiques en général, elle a plaidé pour un abandon de cette pratique au profit de techniques non polluantes : désherbage manuel, thermique, mécanique, paillage, bêchage...

On ne peut qu'approuver le point de vue exprimé par cette personne ; les méfaits des polluants chimiques sont maintenant largement prouvés (voir encadré ci-dessous).

Mais les nécessaires modifications de comportements sont généralement mieux admises si elles sont progressives. Dans cette perspective, les services municipaux ont fait des efforts :

- Limitation des interventions, protection systématique des agents, choix de produits à moindre impact environnemental ; il reste beaucoup à faire, mais d'autres progrès sont possibles et souhaitables.

Pour chacun d'entre nous aussi, il reste du chemin à parcourir. Il faut nous persuader qu'il vaut mieux arracher de l'herbe à la main (ou même la laisser pousser) plutôt que d'utiliser un produit chimique, il faut que nous adoptions une conception de la propreté qui privilégie l'absence de polluants chimiques et accepte

l'aspect parfois sauvage et foisonnant d'un milieu biologiquement riche en espèces diverses.

De grands jardiniers comme Gilles CLEMENT ou Alain BARATON (à écouter les samedis et dimanches de 8h40 à 9h00 sur France Inter) expliquent que la friche est le refuge de la biodiversité et ils défendent une pratique du jardinage excluant l'utilisation des polluants chimiques. Pour Alain BARATON, jardinier en Chef à Versailles, utiliser des produits chimiques pour traiter les légumes d'un potager constitue une absurdité : autant acheter des légumes du commerce si ceux du jardin sont cultivés selon les mêmes techniques que celles employées par l'agriculture productiviste.

D'une façon générale, pour les questions environnementales, les solutions sont à rechercher en amont, c'est à la source qu'il peut y avoir un espoir d'efficacité. Par exemple :

- Produire moins de déchets pour ne pas avoir à les éliminer ou les recycler ;
- Ne pas utiliser de polluants chimiques pour éviter de compter sur des actions de dépollution (toujours coûteuses et imparfaites) ;
- Ne pas aggraver les milieux naturels pour ne pas se mettre dans l'obligation de tenter de rétablir à grands frais les équilibres perdus.

Nous avons tous, chacun à notre niveau et dans notre sphère d'intervention, à faire des efforts pour contribuer à modifier le cours des choses.

DE NOUVELLES MENACES

(extrait de "comment ne plus être progressiste... sans devenir révolutionnaire." de Jean-Paul BESSET, Ed Fayard)

De nouvelles menaces, chimiques pointent à l'horizon de notre quotidienneté.

Ces produits et substances chimiques portent des noms énigmatiques : PCB, BPC, OCP, HAP, POP ... Ils sont potentiellement toxiques, bioaccumulables, souvent indestructibles, ils envahissent l'air, les sols, l'eau, les maisons, la chaîne alimentaire, jusqu'à l'intérieur des corps humains, ils sont invisibles, difficilement détectables, quasi insoupçonnables. Mais ils s'imposent en nombre. La production mondiale de produits chimiques est passée de 1 million de tonnes en 1930 à 400 millions de tonnes aujourd'hui et elle se décompose en 22 millions de produits en usage. Ceux-ci contiennent plus de 100000 substances chimiques enregistrées, seules ou en mélange, lesquelles sont commercialisées dans les pesticides, les additifs alimentaires, les produits d'entretien, les détergents, les peintures, les colles, les cosmétiques, les plastiques, les carburants... Les substances chimiques sont désormais parties intégrantes des procédés de fabrication. Elles

sont devenues une réalité de tous les jours. De l'habitat à l'alimentation, du carton de pizza à la lotion après-rasage ou au désodorisant, elles forment le décor subliminal de notre quotidien.

Combien d'entre elles s'avèrent-elles toxiques ou écotoxiques, avec quels effets retard, à partir de quelles doses journalières ? Nul ne le sait. Quand la Commission européenne a présenté, le 27 février 2001, son Livre blanc sur l'industrie chimique, elle a lâché une véritable bombe: "99 % du volume total des substances se trouvant sur le marché ne sont pas soumises aux exigences d'essai et d'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement." Autant dire la totalité. On a donc laissé diffuser ces substances et leurs 22 millions de dérivés commerciaux sans autre précaution que les déclarations des industriels assurant qu'ils étaient inoffensifs ! Depuis, l'expérience a montré le vrai visage de certains de ces produits : des tueurs ! Mais il aura fallu attendre près de vingt ans pour que la famille des "douze salopards"

(dont les PCB) soit officiellement bannie; patienter pendant six ans (avec un rappel à l'ordre de la Cour de justice européenne) avant que la France ne transpose en droit national une directive européenne lui imposant d'évaluer la toxicité des biocides (pesticides à usage non agricole qui peuvent provoquer des lésions neurologiques irréversibles) ; compter sur la détermination d'un petit juge d'instruction de Saint-Gaudens pour retenir la responsabilité des pesticides dans la mortalité des abeilles.

Ces substances ont une capacité remarquable : une fois produites, on ne peut plus les éliminer. Elles s'accumulent irréversiblement dans les sols, les sédiments marins, les eaux, mais aussi dans les graisses animales et humaines car elles passent dans la chaîne alimentaire. Rien ne leur résiste et elles résistent à tout. Trois générations plus tard, l'agent orange - un défoliant à base de dioxine répandu par les Américains pendant la guerre du Vietnam - fait encore des victimes chez les enfants vietnamiens. La plus grande concentration de composés chimiques dangereux a été relevée sur les lieux de pêche et de chasse des habitants du Grand Nord. Là, hommes et bêtes, Inuits, phoques ou ours blancs, sont la proie des remontées de produits chimiques des métropoles industrielles par la voie des courants, des vents et des espèces migratrices. Tant et si bien que le lait maternel au Groenland pourrait être classé déchet toxique !

Le cas des hommes et des femmes du froid reste peut-être extrême, mais il ne fait pas exception. Les corps de tous les hommes et de toutes les femmes de la Terre contiennent de plus en plus de ces substances qui nous environnent et qu'on inhale ou ingère sans le savoir. On a longtemps cru que seuls les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture étaient exposés à la contamination de ces substances. Ils l'ont été et ils le sont encore, par centaines de milliers. Beaucoup en sont morts et continuent d'en mourir. Mais des analyses sanguines menées aux États-Unis sur quelques milliers de volontaires pris au hasard dans la population, de même qu'en Europe sur des eurodéputés et des ministres de l'Environnement, ont détecté la présence significative de composants chimiques, en particulier d'agents que les toxicologues classent comme " polluants organiques persistants" (POP). Face à la montée du péril, la convention de Stockholm, qui est à la chimie ce que le protocole de Kyoto est au climat, a reconnu que ces POP

"possèdent des propriétés toxiques". Dans son article premier, elle affirme l'objectif de "protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants ". Ces produits peuvent en effet se révéler être des perturbateurs hormonaux - c'est-à-dire s'attaquant au système endocrinien de régulation et de contrôle du corps humain -, cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR). Ce qui signifie qu'ils sont susceptibles d'induire des cancers, des malformations congénitales ou des stérilités.

Dés herbants dangereux :

Le cas du dés herbant le plus utilisé au monde est exemplaire. Le Round Up de Monsanto est en effet

commercialisé (une intense campagne de publicité lui a permis de doubler ses ventes en France entre 1997 et 2002) comme un produit "biodégradable ", "protégeant et respectant la nature". C'est faux ! Il contient une matière active - le glyphosate - qui, selon l'homologation européenne, s'avère " dangereuse pour l'environnement" et "toxique pour les organismes aquatiques". Ce que Monsanto n'ignore probablement pas. D'ailleurs, aux États-Unis, par décision de justice, la firme a dû retirer de ses publicités les mentions de biodégradabilité et de respect de l'environnement.

Premier Epandage des boues de la station d'épuration

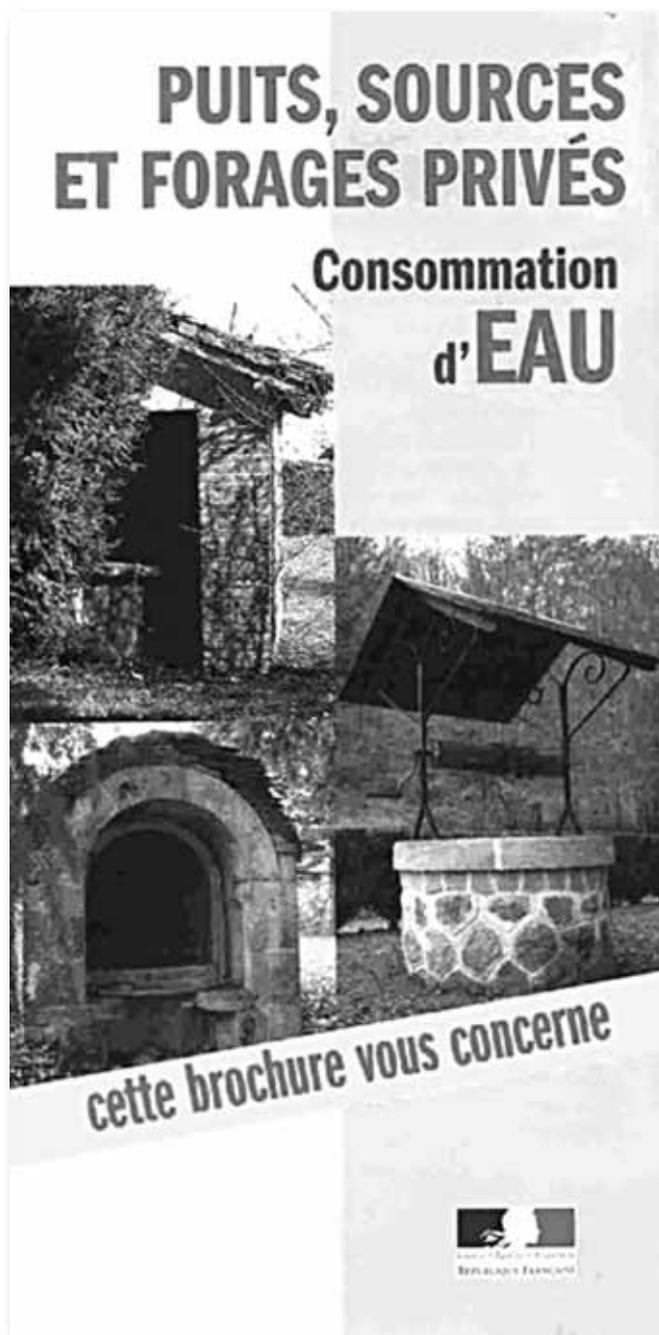
Au début du mois de mai, un premier épandage agricole des boues produites par la nouvelle installation de traitement des boues de la station d'épuration a été réalisé par SAUR.

63 m³ de boues au total ont été épandues : 45 m³ chez M. Eric Fauriaux de la Vedrenne de St Quentin La Chabanne, et 18 m³ sur une parcelle de M. Didier Arnaud, à Chavanat de ST Frion.

Le travail a été effectué en une demi-journée, tous les prélèvements pour analyse ont été faits.

Il faudra maintenant attendre le printemps 2007 pour procéder à un second épandage.





La DDASS de la Creuse a récemment diffusé une brochure concernant l'utilisation d'eau provenant d'une ressource privée pour la consommation humaine. Nous en résumons ici le contenu :

Risques sanitaires

1- Le risque microbiologique

L'eau peut être contaminée par des micro-organismes de toute nature : bactérie, virus, champignons, parasites... Ils peuvent provoquer une maladie (gastro-entérite, hépatite) dont la gravité est fonction de l'état de santé de l'individu et éventuellement de la dose ingérée.

L'eau des puits peut être contaminée par :

- Les eaux usées d'habitations,
- Des déjections animales,
- Des eaux de ruissellement.

2 - Le risque chimique et toxique

De nombreuses substances peuvent être à l'origine d'une contamination de l'eau : les métaux, les pesticides, les hydrocarbures, les solvants...

Vous rencontrez ces composés dans de nombreux produits que vous utilisez couramment : désherbants, insecticides, huiles de vidange, solvants, peintures...

En fonction de la dose absorbée et de l'état de santé de l'individu, ces composés peuvent avoir des effets immédiats (intoxication aiguë) ou à long terme (atteintes neurologiques, cancers, malformations fœtales...).

Les responsabilités du propriétaire de la ressource

Si l'eau de la ressource privée est utilisée dans le cadre familial pour la consommation et les usages sanitaires, elle est soumise à déclaration en Préfecture.

Si l'utilisation de la ressource dépasse le cadre unifamilial le propriétaire doit engager une procédure d'autorisation dans les meilleurs délais.

Les obligations du propriétaire de la ressource.

Vous disposez de l'adduction publique et d'une source privée :

C'est l'adduction publique qui doit être exclusivement utilisée pour la consommation humaine. "Toutes les eaux d'autres origines sont considérées comme à priori non potables" art.2 du règlement sanitaire départemental.

Le réseau privé doit être rendu totalement indépendant du réseau public :

Aucune connection ne doit être possible par l'intermédiaire d'organes tels que vannes ou robinets.

Vous ne disposez que d'une ressource privée :

La possibilité de se raccorder au réseau public doit être étudiée.

Consignes d'utilisation

- 1 - Protéger l'orifice du puits pour empêcher la pénétration des animaux et des corps étrangers.
- 2 - S'assurer de l'absence totale de canalisations en plomb.
- 3 - Ne pas utiliser ou stocker de produits polluants (désherbants, insecticides, fumier, fioul...) à proximité de la ressource.
- 4 - Vérifier l'absence de système d'assainissement, d'épandage, de mares, de bâtiment d'élevage à moins de 35m de la ressource.
- 5 - Contrôler la qualité de l'eau du puits par un laboratoire agréé au moins 2 fois par an.

**Pour plus d'informations, contacter la DDASS de la Creuse - Service Santé Environnement - Rue Alexandre Guillon - BP 309 - 23006 GUERET CEDEX
Tél. 05 55 51 81 24 - Fax. 05 55 52 79 09**

ABANDONS D'ANIMAUX

" Et toi...en vacances, tu nous emmènes ? "

Avec le retour des beaux jours revient inévitablement la saison des abandons d'animaux.

Sitôt les fêtes de Pâques passées, les associations de protection des animaux de toute la France constatent un afflux massif d'animaux abandonnés. Pour un motif réel ou futile, victimes d'un caprice ou d'une mode, chiens et chats deviennent subitement indésirables dans leur foyer. C'est surtout à cause des vacances qui se profilent que bon nombre de propriétaires reculent devant leurs responsabilités. Afin de ne pas aggraver la détresse de ces animaux délaissés, beaucoup de refuges, malgré leur effectif surchargé, acceptent immédiatement leur entrée pour leur épargner un abandon sauvage, au bord d'une route ou dans un bois.

Bien sûr, les S.P.A. de France mettent tout en oeuvre pour assurer les soins, la nourriture, un toit et un avenir à ces animaux. Elles sont soutenues également par la Confédération des S.P.A. de France qui lance dès le printemps une nouvelle campagne nationale pour inciter les propriétaires à partir en vacances avec leurs animaux. Mais elles ont besoin aussi du soutien des amis des animaux pour faire face à cet afflux de pensionnaires.

Vous pouvez vous procurer l'autocollant de l'été 2006, vendu 2 _ dans la plupart des S.P.A. au profit des animaux abandonnés. Chaque autocollant vendu représente une journée de nourriture pour un animal. L'accroche du visuel symbolise le doute. Depuis de très nombreuses années, ce visuel est réalisé gracieusement par le peintre animalier Alain Rolland, fervent ami des animaux.

Ce message relayé par des centaines de commerçants, de mairies, d'afficheurs et de médias, s'accompagne d'informations utiles pour aider les maîtres à organiser leurs déplacements avec leurs compagnons. Vous

pouvez sur demande accompagnée d'un règlement de 1,50 € obtenir la liste des formalités sanitaires requises pour le passage d'un animal aux frontières ou demander une liste des plages et campings acceptant les animaux. La liste des principales chaînes d'hôtels sera adressée gratuitement sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée à vos nom et adresse.

Rappelez-vous: votre animal fait partie de votre famille! L'abandonner est une lâcheté.

Confédération Nationale des S.P.A. de France

BP 2066 - 69226 LYON CÉDEX 02

Tél 04.78.38.71.85 - Minitel 36.15 SPAFRANCE

Site internet : www.spa-france.asso.fr

Campagne Nationale contre les abandons

Et toi .. en vacances, tu nous emmènes ?

Confédération Nationale des SPA de France..

25, Quai Jean Moulin 69002 LYON.

Tél. 04 78 38 71 85 - spafrance@spaasso.fr



Concours de fleurissement



Grâce à de nombreux felletinois, la ville de Felletin a obtenu le 2^{ème} prix départemental du fleurissement pour la saison 2005.

Nous félicitons tout particulièrement les lauréats du concours municipal.

Dans les catégories

- "Jardins très visibles de la rue" :

1^{er} prix M^{me} Hélène Jeanblanc, Mme Gilberte Lair

2^{ème} prix M René Furet, Mme Patricia Goncalves-Lebrun

3^{ème} prix M. Aimé Joussain, Mme Solange Faissat

- "Balcons" :

1^{er} prix M. et Mme Régis Exbrayat

2^{ème} prix M^{me} Alice Dorot , M. Claude Liraud

3^{ème} prix M^{me} Geneviève Baraton, Mlle Dominique Drojat

- "Fenêtres" :

1^{er} prix Françoise Chapillon, M. et M^{me} Gigand, M^{me} Fernande Thomas

2^{ème} prix Mme Marie Bodeau, M^{me} Gisèle Couty

3^{ème} prix Mme Sylvie Feix

Cette année encore le concours est ouvert ,les personnes souhaitant s'inscrire peuvent le faire en téléphonant à la mairie.

Tél. 05 55 66 51 11

Syndicat Mixte du Pays du Sud DOCUMENT DE SYNTHÈSE DU PAYS SUD CREUSOIS

La Démarche Collective Territorialité (DCI) en faveur du commerce, de l'artisanat et des services mise en place sur le territoire du Pays Sud Creusois vient d'être lancée pour 3 ans.

Cette opération a pour objet de soutenir des projets individuels et collectifs au profit d'activités artisanales, commerciales et de services. Elle vient en complément des aides existantes auxquelles peuvent prétendre les entreprises du territoire.

Les actions qui composent la DCT du Pays Sud Creusois ont été élaborées après une étude préalable du contexte socio économique du territoire.

Ainsi la DCT du Pays Sud Creusois comporte **4 objectifs** :

- Assurer le maintien et le développement des activités;
- Accueillir de nouvelles activités;
- Développer la formation et l'emploi.

L'objectif étant de dynamiser l'économie locale, 1,6 millions d'euros vont être apportés par l'Europe, l'Etat, le Conseil Général et le Syndicat mixte du Pays du Sud Creusois. Cette somme devrait générer 4,7 millions d'euros d'investissement sur le territoire.

Après les huit réunions cantonales de présentation de l'opération qui ont attiré bon nombre de commerçants, artisans, prestataires de service et créateurs - repreneurs, la démarche est désormais opérationnelle.

Elle se décline en **11 actions**

Certaines sont collectives : réalisation d'une étude des tournées alimentaires sur le territoire, aide à la mutualisation des moyens de production, amélioration de l'attractivité des marchés, appui technique pour la

définition de programme d'animation pour les associations de commerçants - artisans, étude sur le recensement d'activités manquantes et organisation de stages de créativité pour les créateurs - repreneurs.

D'autres sont individuelles, à destination des entreprises : accompagnement des futurs cédants, soutien à la compétitivité (matériel, agencement, informatique, vitrines, études ou conseils), modernisation des locaux professionnels à vocation touristique, extension des aides régionales à l'embauche et aide à la mobilité des jeunes apprentis.

L'ensemble de ces actions vient en complément des aides existantes.

Sarah POYETON et Stéphanie BUJADOUX (chargées de mission DCT du Pays Sud Creusois) informent les chefs d'entreprises et les aident à constituer leurs dossiers de demandes d'aides qui sont ensuite transmis au Syndicat mixte du Pays Sud Creusois. Ce dernier délivre un accusé de réception lorsque les dossiers sont réputés complets (ce document ne vaut pas accord de subvention mais autorisation d'engager les investissements). Les dossiers sont ensuite soumis pour avis à un comité technique. La décision d'octroi de la subvention est prise et notifiée par le Syndicat mixte du Pays Sud Creusois qui procède à son versement sur présentation des factures acquittées.

Elles se déplacent également dans les entreprises afin d'être au plus proche des préoccupations individuelles.

Sarah POYETON et Stéphanie BUJADOUX peuvent être contactées pour tout renseignement complémentaire au **05 55 51 95 38**.

En bref

FÊTE PATRONALE 24 au 26 juin 2006



Samedi 24 juin 21h00

Défilé dans les rues de la ville d'une troupe de jongleurs et des enfants du CLSH

22h30

Feu d'artifice
Place Charles de Gaulle

Dimanche 25 Juin

Animations de 15h à 18 h
- **Majorettes**
- **Fanfare**

Fête foraine pendant les 3 jours

24 au 26 juin 2006

Des nouvelles de la médiathèque

Plusieurs expositions vont se succéder à la médiathèque à partir du 30 mai.

* Du 30 mai au 17 juin :

DE PIERRE ET D'EAU : UN PATRIMOINE DE PAYS POUR SE RESSOURCER

L'association pour le Développement du Pays de Guéret-St Vaury mène depuis 5 ans une opération de valorisation du patrimoine rural non protégé (recensement-inventaire, restauration de 50 sites). Ce travail exemplaire en Creuse a abouti à la constitution d'une exposition itinérante sur le thème du patrimoine de l'eau, et sera présenté à la médiathèque pendant 3 semaines.

* Du 13 juin au 15 juillet, en secteur jeunesse, venez admirer les travaux des élèves de CM1 de l'école primaire de Felletin. Ils ont travaillé autour des haikus et de l'art plastique avec l'artiste creusois Marc Pouyet et leur institutrice Marie-José Bost. Le résultat est surprenant !

* Du 20 juin au 29 juillet, une magnifique exposition intitulée **écritures brodées** et prêtée par la Médiathèque de l'Agglomération troyenne qui a réuni des passionnés de broderie, sous la houlette du créateur José Ahumada, au cours d'un atelier sur le thème de la lettre.

Invités à explorer les différentes formes d'écritures (abécédaires, letrines, calligrammes, hiéroglyphes, symboles mathématiques, etc.) pour en donner une interprétation personnelle, les participants à l'atelier disposaient d'une liberté totale quant aux supports, techniques ou matériaux utilisés. Travail de création,

d'imagination, de savoir-faire, l'atelier proposait ainsi une démarche intellectuelle autant que manuelle.

Etonnante, contemporaine ou parfois décalée, cette exposition nous livre le résultat de leurs travaux à travers une centaine de cadres dont une partie sera présentée sur le site de Felletin et l'autre sur le site d'Aubusson. Elle nous incite à poser un regard neuf sur cet art millénaire.

* **A partir du 1^{er} août**, le club photo de Felletin présentera son travail sur le thème de l'habitat rural, en lien avec la Journée du Livre sur le même thème.

Horaires :

- site de Felletin : Mardi de 16h à 18h30, Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, Jeudi de 16 à 18h30, samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

- site d'Aubusson : Mardi de 14h à 18h 30, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h 30, vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h30, samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Renseignements :

Médiathèque Intercommunale

Place Schladming

Tél : 05 55 66 55 22

mediatheque.intercom. aubfel@wanadoo.fr

Concours Prêt à poster

Il n'a pas été facile de faire un choix parmi les propositions des participants au concours des nouveaux prêts à poster. En effet, les Felletinois ont fait preuve de beaucoup de talent.

L'illustration retenue illustrera donc nos enveloppes dès cet été ainsi que la couverture du prochain numéro de Dis Fuse.

Syndicat d'adduction d'eau potable de la haute vallée de la Creuse :

25^{ème} tranche des travaux

Rénovation des conduites entre la place Courtaud et la petite rue des écoles avec reprise des branchements. Les travaux ont débuté le 15 mai pour une durée de 3 semaines.

Nouveaux artisans/commerçants

"La boîte à chaussures" : C'est le nom du magasin de Mme Josiane Mettas ouvert depuis le 25 avril, 37 grande rue. Vous y trouverez des chaussures mais aussi des accessoires de mode.

Nouveau médecin

Depuis la fin du mois de mai, le Docteur Serge TIXIER consulte sur rendez-vous à son cabinet, 28 route de Crocq, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 19h - Tel. 05 55 67 56 88

Nous leur souhaitons la bienvenue.

29^{ème} festival Danses, Musiques et Voix du Monde 2 au 6 août 2006

**Aborigène d'Australie, Croatie, Portugal,
Brésil, Guyanne, Paraguay, Roumanie,
Limousin, russie, Jordanie**

Renseignements :
Association Les Portes du Monde
Place du Marché - 23500 FELLETIN
Tél./Fax : 05.55.66.43.00

e-mail : festival@portesdumonde.net
site web : www.portesdumonde.net

Si vous souhaitez vivre le Festival du côté des coulisses et partager une aventure humaine exceptionnelle, vous pouvez devenir bénévole du Festival...

Venez aussi nous rendre visite à la Boutique (Place du Marché) ! Nous vous accueillerons avec plaisir du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et ce dans un cadre coloré où l'artisanat du monde vous tend les bras.



Section UNRPA Felletin

(Union Nationale des Retraités et Personnes Agées)

Le 25 mars dernier, une délégation de 16 adhérents de Felletin a assisté au Congrès Départemental de la Fédération.

Celui-ci s'est déroulé à Guéret à la Salle Polyvalente en présence de M. Vergnier, Député Maire de Guéret, M. Lozach, Président du Conseil Général, M. Avizou et M. Moine, Conseillers Généraux.

Une motion, votée à l'unanimité, a clôturé les travaux. Cette motion rappelle la mobilisation continue de notre association :

- pour la défense du droit à la santé pour tous et l'attribution de moyens indispensables à tous les établissements de soins ;
- pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités ;
- pour la pérennité de tous les services publics.

Notre association est donc une association militante mais elle est aussi une association de loisirs.

Nous avons choisi le 6 juin 2006 pour conduire une trentaine de nos adhérents à Bénévent l'Abbaye. Après la visite de l'atelier de bardeaux de châtaigniers (fabrication artisanale de tuiles en bois), nous découvrons le Scénovision avec Marion, paysanne creusoise des années 1880. Elle nous fait revivre avec émotion sa jeunesse et l'ambiance de cette époque avec le café du Père Bouyer, la pharmacie, la mairie et une scène de mariage, la distillerie...

Le dimanche 1^{er} Octobre, nous nous rendons nombreux à Guéret pour la 16^{ème} Fête Départementale où nous sera proposé un spectacle varié et de qualité.

*La Présidente
Hélène Giraud*





**Le printemps arrive
et les animations fleurissent ...**



On se mobilise pour un internet plus sûr du 6 au 13 juin 2006

Aujourd'hui les ordinateurs et le réseau sont au cœur de nos vies quotidiennes et de nos infrastructures. Dans le cadre du projet CONFIDANCE, vous pourrez trouver des informations à la Cyber Base en demandant aux animateurs ou au travers d'une plaquette réalisée à cet effet.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site



Notre sélection de sites internet

Nous essayerons de vous présenter à chaque parution du Disfuse des sites internet qui nous ont semblé intéressants:



Dia-délos

Création de mobilier contemporain et agencement d'intérieur. Ces jeunes créateurs sont installés à Felletin

www.dia-delos.com

Tourisme en Creuse

Vous cherchez une idée de balades, de sorties ou de manifestations en Creuse, ce site est pour vous !

www.tourisme-creuse.com



Horaires et tarifs

Mardi	10h - 12h	13h30 - 20h
Mercredi	10h - 12h	13h30 - 18h30
Jeudi	10h - 12h	13h30 - 18h30
Vendredi	10h - 12h	
Samedi		14h - 17h

Adhésion Cyber Base 2€ - Heure: 2€
forfait de 5H à 7€ et de 10H à 13€
Gratuit les mardis de jeudis de 13h30 à 15 ainsi que pour les recherches d'emploi



Rappel des animations

Les Premiers Pas...

Les mardis de 14h à 15h, sur inscription

Randonnées Photo numérique

Mercredi 26 Juillet et 16 Août de 14h à 17h

Ouverture sur le Monde

Jeudi 13, 20, 27 Juillet de 14h à 15h

Jeudi 3 Août de 14h à 15h, rencontre avec un des groupes présents lors du festival de folklore de Felletin
En partenariat avec l'association les Portes du Monde

Animation proposée aux enfants A la dernière séance les enfants pourront rencontrer le groupe folklorique.

Déplacements à Saint Maixant

Mercredi 17, 31 Mai et 28 juin de 16h à 18h

Le 28 Juin, nous organisons une randonnée photographie numérique à Saint Maixant, l'inscription est obligatoire. Tarif 5€. Places limitées.

Initiation Individuelle

Que vous soyez en famille ou seul, venez vous initier à la navigation sur Internet. Venez créer votre boîte aux lettres électronique pour envoyer des emails à vos amis, à votre famille : Découverte de sites Internet consacrés à la cuisine, aux voyages, à l'histoire ou aux recettes de cuisine...

Le mot de la présidente

La Cyber base LAMIFA est installée dans l'ensemble immobilier de la Médiathèque mais elle a pignon sur rue, précisément aux numéros 2 et 4 de la rue Feydeau très joliment restaurée à Felletin. Cette dénomination m'intriguait mais des amis chercheurs bénévoles, que je remercie, m'ont mise sur la voie. Le nom de Feydeau (à l'origine Feydel) est celui d'une très ancienne famille issue du pays des Combrailles, ensuite établie à Néoux puis à Felletin. Il y a apparence qu'un de ses premiers représentants ait accompagné Saint-Louis à la Croisade.

Cette famille contracta beaucoup de mariages et d'alliances essaima dans toute la France et plus spécialement à Paris où elle fut en charge de hautes fonctions. La rue Feydeau dans le 2ème arrondissement, à côté de la Bourse, fut ouverte en 1680 sur un terrain appartenant à cette famille qui lui donna son nom. Parmi les nombreux descendants, on peut sans doute aussi penser à George Feydeau, auteur de vaudevilles très drôles toujours joués avec succès. A Felletin même on retrouve un Abbé Feydeau sur lequel je manque de renseignements. L'avis de recherche est lancé!

C'est ainsi qu'en quelques instants l'imagination nous fait enjamber plusieurs siècles de leur histoire tout en se retrouvant au même moment devant un ordinateur à la Cyber Base, prêt à partir devant toutes sortes de découvertes. J'aime ressentir ce lien avec nos racines profondes qui permet à des locaux équipés techniquement pour les perspectives les plus modernes d'être habités et d'avoir une âme.

Michèle Mazetier

Un été pour "S'porter" bien !



L'Office de Tourisme vous offre chaque année et plus particulièrement l'été un programme d'activités de plein-air riche et varié.

Les randonnées pédestres ont une place majeure dans les animations et notez d'ores et déjà les rendez-vous à ne pas manquer:

Le 1^{er} Juillet une sortie sur la journée au cœur du Plateau de Millevaches à Treignac vous offrira paysages préservés et visite de la Chocolaterie

En juillet-août, des Balades Nature auront lieu plusieurs fois par mois, les randos pédestre équestre uniront marcheurs et cavaliers le temps d'une balade, l'occasion de s'initier à l'équitation, des balades gourmandes uniquement sur la demi-journée cette année raviront les plus gourmets les balades numériques vous permettront de vous initier à la photographie numérique tout en enrichissant vos connaissances botaniques. Les randos nocturnes révéleront leurs mystères et leurs lots de surprises les balades-découverte nature spécialement organisées pour un public familial avec de jeunes enfants seront l'occasion sur un petit parcours de parfaire vos connaissances naturalistes ou découvrir la nature aux portes du Plateau de Millevaches.

La Balade du Festival sera aussi un moment de

découverte et de partage avec les groupes sur un parcours parsemé de musiques et de danses des 4 coins du monde.

Et bien sûr pour ceux qui souhaitent découvrir par eux-même le charme de notre région de nombreux circuits de randonnées sont à votre disposition à l'Office de Tourisme sous forme de fiches randonnée ou de topo-guide.

L'activité Swin sera reprogrammée les mardis et jeudis matin, n'hésitez pas à venir essayer de faire voler la balle haut et loin, de viser juste et d'acquérir le mouvement du swin Ces séances de 2 heures sont encadrées par Frédéric, animateur à l'Office de Tourisme et vous permettent à travers divers ateliers d'apprendre le maniement du matériel en réalisant des tirs courts, des hauts, des longs, de la précision et même en fin de séance de prendre toute la mesure de l'activité en jouant sur un parcours de 5 drapeaux

A partir de 8 ans cette activité vous attend séances pour adultes et enfants.

Pour toute ces animations n'hésitez pas à venir vous renseigner et à retirer le programme détaillé à l'Office de Tourisme de Felletin (05 55 66 54 60)



Le Plaisir de Lire

Vendredi, jour de marché à Felletin. Dans les rues, les Felletinois se retrouvent et discutent entre eux. De quoi parlent-ils donc ?... du temps qu'il fait, des nouvelles des uns et des autres, des joies, des peines et des projets, mais ils parlent aussi de livres... les livres qu'ils ont lus ou aimeraient lire, leurs coups de cœur, leurs découvertes.

Marie-Christine Bouligaud Secrétaire Générale de l'association ramène ainsi dans son panier, outre son marché, des coupures de presse, des livres "à lire absolument !", des noms d'auteurs à découvrir...merci à tous ceux qui ont ainsi participé à l'élaboration de notre liste d'invités pour La Journée du Livre 2006.

Les invitations sont donc lancées, les réponses arrivent chaque jour, des auteurs fidèles et aussi des auteurs à découvrir. Le thème retenu cette année, L'habitat rural en Limousin nous permettra de découvrir ou de redécouvrir

les richesses de notre patrimoine à travers des ouvrages, une exposition de photos, des associations.

Comme chaque année, Le Plaisir de Lire organise une sortie amicale et culturelle d'une journée. Elle aura lieu le 7 juin à Montmorillon, cité du livre et des métiers de l'écrit. Il reste encore des places et vous pouvez vous inscrire en appelant le 05 55 66 75 02.

Les plus jeunes ne sont pas oubliés puisqu'un concours d'écriture, Les écrivades ou... les écrits qui s'évadent leur a été proposé dans le cadre scolaire tout au long de l'année. Un jury récompensera les participants le 8 juin dans la salle polyvalente.

Rendez-vous le Vendredi 11 août pour la 11^{ème} Journée du Livre.

*Géraldine Fuchs
Présidente*



AGARDOM

L'immeuble du n°3 de la rue des Tours de l'Horloge à Felletin est le point de rendez-vous du vendredi matin pour le personnel de l'Association d'Aide à domicile d'Aubusson et ses environs - AGARDOM - et les familles déjà aidées ou à la recherche d'informations.

Les locaux sont fonctionnels: salle d'attente spacieuse et bureau d'entretien confidentialisé, équipé du matériel informatique permettant la liaison immédiate avec les services administratifs basés à Aubusson.

L'été approche et il faut organiser les plannings de remplacements pendant les vacances des intervenantes habituelles. A signaler à ce sujet que le domaine de l'aide à domicile offre des possibilités d'avenir pour des personnes à la recherche d'un emploi et intéressées par les services à la personne : entretien de la maison, courses et préparation des repas, soins d'hygiène simple, accompagnement de la vie quotidienne.

L'intervenante, responsable du secteur de Felletin - Gentioux - La Courtine, est particulièrement sollicitée à cette saison et déploie toute son énergie pour mettre en place des solutions.

A noter que le service "Lecture Convivialité", animé par Véronique et Line, est toujours à votre disposition pour vous apporter gratuitement à votre domicile un choix de

livres, dont certains présentés en gros caractères, et de documents sonores (CD et cassettes) dans les domaines qui vous intéressent, au cours d'une visite qui donnera prétexte à un agréable moment de détente et de bavardage. Comme l'année dernière, des animations spécifiques seront organisées pour aller à la découverte d'événements intéressants : visites d'expositions, rencontres d'auteurs à la Journée du Livre à Felletin, etc. L'Association AGARDOM et tout son personnel se tient à la disposition des familles pour permettre aux personnes aidées de pouvoir rester à leur domicile, dans leur environnement habituel, dans les meilleures conditions possibles.

- A Felletin : le vendredi matin, 3 rue des Tours de l'Horloge, de 08h30 à 12h30 - Tél. 05 55 66 55 65
- A Aubusson : Esplanade Charles de Gaulle, tous les jours ouvrables, de 8h. à 12h. et de 13h30 à 18h. (17h. le vendredi)

Tél. 05 55 83 35 00

Fax. 05 55 83 35 09

Courriel : agardom@wanadoo.fr

Michèle MAZETIER
Trésorière



Calendrier des activités

Le Comité de jumelage s'est mis au travail pour préparer les animations de l'année 2006 :

"Et si on faisait connaissance ?", soirée d'accueil des nouveaux arrivants à Felletin aura lieu le 23 septembre 2006 à la salle polyvalente, le principe reste le même que l'année dernière, les responsables associatifs sont invités à venir présenter leur activité puis chacun peut échanger autour d'un pot de bienvenue.

Les membres du comité felletinois sont invités les 3 et 4 novembre 2006 à une foire exposition organisée à Schladming.

Le marché de Noël se déroulera les 15 et 16 décembre 2006.

Une délégation du comité de jumelage autrichien devrait être présente pour l'occasion.

Mais les activités du comité ne se limitent pas à ces manifestations, d'autres projets sont en train de voir le jour et en particulier le projet de jumelage avec une petite ville du Lubéron, Lauris.

Après plusieurs contacts, une rencontre a eu lieu à Felletin.

Monique Roustan, Maire de Lauris accompagnée par deux conseillers municipaux et leurs épouses ont découvert notre ville ainsi que notre région pendant le week-end du 1^{er} mai. Cette première visite très positive, nous a permis de faire connaissance et de prendre de nombreux contacts, elle devrait déboucher prochainement sur des actions concrètes.

Toutes les personnes intéressées par l'action du comité et souhaitant nous rejoindre peuvent prendre contact avec la présidente.



NOUVELLES DE L'USF

Pour son retour en promotion de ligue après une longue absence, l'U.S.F. entraînée par René KEBLI a réalisé une saison satisfaisante. Après un départ en fanfare, les Felletinois occupaient la première place en octobre et se maintenaient dans le groupe de tête jusqu'en décembre. Ensuite, différentes blessures, de CHAUMEIX et ROUDIER notamment, et un peu d'indiscipline, ont déstabilisé l'équipe qui a concédé plusieurs défaites consécutives avant de se ressaisir en fin de saison et d'assurer son maintien par une victoire à MERINCHAL et une autre à domicile contre USSEL. Que les points pris en début de saison ont été précieux pour terminer à une très honnête 7^{ème} place ! Ce groupe a de réelles qualités et peut encore progresser.

L'équipe B a très bien débuté son championnat mais les prélèvements effectués pour compléter l'équipe fanion ont été préjudiciables à son rendement et elle s'est démobilisée quand elle a vu qu'elle ne pourrait jouer la montée. Il faudra plus d'implication la saison prochaine et une présence accrue à l'entraînement.

L'équipe C n'a pas terminé la saison et c'est regrettable.

Actuellement l'équipe dirigeante autour du président TERRADE est mobilisée pour la préparation de la nouvelle saison avec un renforcement souhaité du nombre de joueurs et de bénévoles.



L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'USF

L'Ecole de football, qui sera prochainement labellisée par le District de la Creuse, a accueilli, en 2005-2006 49 enfants de 6 à 11 ans ; les filles forment un tiers de l'effectif, l'USF est le seul club creusois à faire jouer des équipes débutantes (6-7 ans) exclusivement féminines. Les Educateurs ont fait l'effort de se former: Mondon Thomas (Initiateur 1) ; Mézille Patrick- Mignaton Régis- Mondon Stéphane- Moreau Pascal (Initiateurs 2).

En Débutants : 4 équipes ont été formées.

En Poussins : 2 équipes ont joué les plateaux et les tournois creusois.

En Benjamins : 1 équipe a disputé le championnat et la coupe de la Creuse.

Les bénévoles de l'Ecole de football de l'USF tiennent à remercier toutes celles et tous ceux qui ont soutenu leurs actions :

les parents et les enfants pour leur motivation, leur dévouement et leur enthousiasme.

les sponsors (Le P'tit Fuse, Le Bar des sportifs, EURL Charrier, SARL Martinet, Plomberie Barlaud, Huit à Huit, Le Paillassou, Aviva Assurances).

Monsieur le Proviseur du LMB (terrain pour les Poussins et les Benjamins).

Monsieur le Directeur de l'IME (gymnase pour les Benjamins).

Les salariés de la Cyber Base (Frédérique et Romain) ainsi que Monsieur Belin pour le travail de reprographie (affiches, bulletins d'inscription) et de création du logo du club. Monsieur le Directeur de l'Ecole primaire de Felletin (cycle foot).

Madame Roulet qui lave gratuitement les maillots des jeunes.

L'Ecole de football a besoin d'une paire de buts homologués (1600 euros) pour organiser en toute sécurité des plateaux et des tournois départementaux. Pour accueillir dans les meilleures conditions possibles des enfants plus nombreux d'année en année de nouveaux bénévoles sont nécessaires pour les accompagner et les encadrer. Compte tenu du nombre important de filles il serait intéressant d'obtenir la venue d'une formatrice diplômée.

Pour la saison 2006-2007, nous souhaitons engager 3 ou 4 équipes de Débutants (6-7 ans, foot à 5, dont une de filles), 2 équipes de Poussins (8-9 ans, foot à 7, dont une de filles), 1 équipe de Benjamins (9-10 ans, foot à 9).

Nous aimerions pouvoir créer une équipe de 13 ans (enfants nés en 1993 et 1994) afin d'éviter au club qui évolue en Promotion de ligue de payer 300 euros d'amende en 2006-2007 faute d'avoir une équipe de jeunes à 11 !

"La rentrée du foot" aura lieu le samedi 9 septembre 2006 au stade Raymond Augoyard de 14 heures à 16 heures (jeux, ateliers techniques, relais, parcours, rencontres et goûters) pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter: Corinne TERRADE (06 85 20 76 28) ou Stéphane MONDON (05 55 66 57 89).

*Régis Mignaton
Directeur de l'école de foot*

FELLETIN, UN ÉTÉ À VIVRE

Visites et animations en juillet et août



Exposition de tapisseries de l'église du Château Manufactures au fil des siècles : Manufacture Tabard - 24 mai au 1^{er} octobre

Dans le cadre remarquable de l'église du Château (MH), vous découvrirez la production des manufactures et ateliers d'Aubusson-Felletin.

La Manufacture Tabard inaugure une série d'expositions consacrées aux ateliers de la Marche.

Tapisseries, cartons, archives... permettront de retracer l'activité de cet atelier de renom.

2007 - Atelier Suzanne Goubely

Exposition ouverte du 24 mai au 1^{er} octobre 2006 et les 27/28/30 octobre à l'occasion des Journées de la laine. En octobre, possibilité de visite sur réservation pour les groupes.

Démonstration de tissage basse-lisse les **Mercredis/Samedis et Dimanche de 16h à 17h30 (sauf les 20, 26 et 27 août).**

L'exposition est partenaire de "la creuse en famille".

Un atelier d'initiation au tissage, installé au coeur de l'exposition, sera proposé aux jeunes visiteurs.

Ouvert tous les jours.

Mai/Juin/Septembre/Octobre : 14h à 18h Juillet et Août : 10h à 12h et 14h à 18h30.

Possibilité de billet jumelé avec l'exposition du Musée départemental de la tapisserie d'Aubusson.

Eglise du Château - 23500 FELLETIN

05 55 66 54 60 / 05 55 66 50 30

Site Internet : www.mairie-felletin.fr

- Mail : ot@mairie-felletin.fr

Visites guidées

Visite-découverte d'un élevage de brebis limousines

Au cours de la visite, l'éleveur vous fera découvrir son exploitation et vous livrera les secrets de la race emblématique du Plateau de Millevaches : la brebis limousine, Visites tous les jeudis, **en juillet et août à 16h30.**

Découverte de la ville

Une balade commentée au coeur de la cité felletinoise vous mènera sur les pas des célèbres maçons creusois : façade Renaissance, maisons à pans de bois, fontaines, chapelles des Pénitents... sont à découvrir au fil des rues. Visites les **mardis 18 juillet et 8 août à 10h30 et les mardis 25 juillet et 1^{er} août à 20h30.**



Filature de laines Terrade

La filature Terrade, entreprise familiale depuis quatre générations, bénéficie aujourd'hui de 80 ans d'expérience dans la transformation de la laine brute, De la toison à la pelote de laine, toutes les étapes de transformation de la laine vous seront expliquées.

Visites tous les **mardis et jeudis à 15h, du 4 juillet au 20 juillet et du 17 août au 7 septembre.**



Ateliers de tapisseries Pinton

Dernière manufacture en activité à Felletin, les ateliers Pinton vous entraînent sur les pas des maîtres-lissiers. Création du carton, technique de tissage basse-lisse... Vous percerez tous les secrets de réalisation d'une tapisserie d'Aubusson et découvrirez la fabrication des tapis tuftés.

Visites les **jeudis à 10h30 en juin, les mardis et jeudi à 10h30 du 4 juillet au 27 juillet et du 5 au 14 septembre.**



Site de la Coopérative diamantaire

Agenda des Manifestations[✧]

JUIN

Dimanche 18 juin :

- "La Creuse aux trésors" / "Journée du patrimoine de pays" :
Visite du site de la Diamanterie, animation enfants.
- Rando cyclo "Felletin / Le Puy de Dôme / Felletin"

Samedi 24 et dimanche 25 :

Fête patronale

JUILLET

Dimanche 09 juillet :

Rando Cyclo "La Jojo des pins et des hêtres"

Mercredi 19, Jeudi 20 et Vendredi 21 juillet :

Stage de chants traditionnels occitans avec "Lo Cor de la Plana",
Renseignements ADIAM 23 au 05 44 30 24 55

Vendredi 21

Festival des Voix d'été "Le Cor de la plana",
chants polyphoniques marseillais, Eglise du Moutier à 21h.
Réservation Office de Tourisme 05 55 66 54 60

Mercredi 26 juillet

19^{ème} Festival de Musique d'Aubusson Quatuor de saxophones, Eglise du Moutier à 20h30.
Réservation Office de Tourisme 05 55 66 54 60

Jeudi 27 juillet

Concours local d'élevage de chevaux de trait du Limousin 9h

AOUT

1^{er} au 9 août :

Exposition de peintures
Exposition d'une cinquantaine de toiles de Yanick MARX, artiste peintre charentais :
Paysages de la Creuse et autres, portraits, attitudes, thèmes variés...
Espace Tibord du Chalard, 9h30 à 18h

2 au 9 août :

29^{ème} Festival Danses, Musiques et Voix du Monde.
Croatie, Portugal, Paraguay, Arbrigènes d'Australie, Brésil, Roumanie, Russie, Guyane, Jordanie, Limousin.
Renseignements : les Portes du Monde

Vendredi 11 août

La Journée du livre Thème 2006 :
L'habitat rural, Rencontre et dédicace d'auteurs régionaux et nationaux, animations autour du livre et de la lecture
Salle Polyvalente, 9h30 à 18h.

Vendredi 25 et Samedi 26 Août :

Concours départemental de chevaux de trait

Etat Civil du 4/2/2006 au 19/5/2006

NAISSANCES

Le 13/05/2006

TCHAO-AGO Alexandre,
né(e) à Ussel (Corrèze)

Avec toutes nos félicitations

MARIAGES

Le 15/04/2006

Hervé BERNARD, automaticien,
domicilié à 28, Rue de Chartres
Gouillons (Eure-et-Loir)
et Stéphanie EBURDERIE, ATSEM,
domiciliée à 28, Rue de Chartres
Gouillons (Eure-et-Loir)

Avec toutes nos félicitations.

DÉCÈS

23/02/2006 - Antoinette CHARDEAU, veuve GORGE, Retraitée, 44, Route d'Aubusson Felletin, 85 ans

28/02/2006 - Joséphine CHAUSSAT, veuve FAURIAUX, Retraitée, 44, Route d'Aubusson Felletin, 86 ans
10/03/2006 - Robert PRINET, Retraité, Les combes Felletin, 70 ans

04/04/2006 - Raymond PEINY, Retraité, Résidence Jean Mazet Felletin, 84 ans

15/04/2006 - Julia COUT, veuve PEYNE, Retraitée, Résidence Jean MAZET Felletin, 87 ans

24/04/2006 - Hélène DUMONT, veuve COURTEIX, Retraitée, Résidence Jean MAZET Felletin, 92 ans

29/04/2006 - Lucien GUYONNET, Retraité, 9, Rue Pisseloché Felletin, 83 ans

05/02/2006 - Daniel LEPETIT, Retraité, 5, Rue. Grancher Felletin, 67 ans

14/02/2006 - Simone MIOMANDRE, veuve RONDIER, Retraitée, 5, grande Rue Felletin, 79 ans

Le 06/03/2006 - Michel GIRAUD, Retraité, Résidence Jean Mazet Felletin, 97 ans

16/03/2006 - Wanda KACZMARZYK, épouse AMBIAUX, Retraitée, 1, Impasse du Bouquet Felletin, 75 ans

02/04/2006 - Anne-Marie ROBIN, épouse FONVIEILLE, agent de service, 46, Route d'Aubusson Felletin, 56 ans

Le 05/04/2006 - Georges COMBAS, retraité, 46, Route d'Aubusson Felletin, 91 ans

Le 11/04/2006 - Marie-France CARRIAT, Retraitée, 44, Route d'Aubusson Felletin, 90 ans

Le 08/05/2006 - Michel ABEL, Architecte, 26, Rue des Mayades Felletin, 56 ans

Avec toute notre sympathie.